



Facture locative abusive: qui doit payer?

Par **mathieu34000**, le **04/10/2008** à **13:49**

Bonjour, locataire d'un T3 avec cuisine équipé, je me suis aperçu lors de la mise en marche du réfrigérateur américain qu'il faisait d'une part énormément de bruit mais en plus qu'il tournait environ 80% de son temps. Lors de la réception de ma première facture EDF j'ai eu la surprise de constater que celle-ci s'élevait à 120 euros pour deux mois d'été... J'ai tout de suite fait le rapprochement avec le réfrigérateur et j'ai contacté mon agence pour leur dire que je souhaitais changer ce dernier car il consommait énormément. L'agence m'a proposé de faire venir un technicien, je pensais que c'était pour constater la vétusté de l'appareil et procéder au changement. Mais, le technicien m'a simplement dit qu'il avait plus de 15 ans que c'était normal qu'il tourne beaucoup et par la force des choses qu'il consomme beaucoup. Trois mois passe et l'agence m'envoie la facture du technicien (75 euros pour 10 minutes d'intervention), facture que je conteste car le technicien n'est pas venu à ma demande, en effet je savais que mon réfrigérateur faisait du froid mais le problème c'est sa consommation. Deux questions: est-ce que cette facture ne devrait pas être réglée par le propriétaire? de plus les propriétaires peuvent-ils laisser un réfrigérateur avec une consommation excessive dans un bien en location? Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **04/10/2008** à **16:13**

L'entretien et la consommation des appareils électriques incombent au locataire. La seule solution : mettre en panne le frigo et le faire déclarer "HS", inutilisable. Vous pourrez alors en informer directement le propriétaire afin qu'il change ce frigo. surtout si ledit frigo figure comme appareillage à votre disposition (écrit dans le bail ou l'état des lieux). Si le propriétaire refuse de changer le frigo, vous en achetez un à votre compte que vous utiliserez, débrancherez l'ancien frigo à problème, et, le jour de votre départ, vous emporterez votre frigo. La note du

technicien est à vos frais, bien sûr.